

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Mon Ecole / My School Child Care Inc.		Date d'inspection Le 16 juillet 2026
Nom de l'établissement Mon Ecole/My School 2.0		Numéro de permis 2023054
Adresse 3860 115 Route Notre-Dame NB E4V 2J2		Numéro de téléphone (506) 345-0655
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 60	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Monica Maltais	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
41(3) L'exploitant d'un établissement agréé : a) affiche, aux lieux réservés au changement des couches, la procédure applicable à cette fin.	41(3)(a)	24 juil. 2026	
Commentaires: L'inspectrice observe que les procédures de changement de couche ne sont pas affichées à l'endroit réservé au changement de couche. L'exploitant doit s'assurer d'afficher les procédures de changement de couche.			

Commentaires généraux L'inspectrice est sur les lieux afin de procéder à l'inspection de renouvellement. Lors de l'inspection, l'inspectrice observe les jeux extérieurs en matinée, les jeux libres à l'intérieur, le dîner, les enfants qui dansent sur de la musique. Une discussion est tenue avec l'administratrice au sujet de l'aire de jeux extérieure. L'aire de jeux extérieure désignée pour les enfants d'âge scolaire est le parc de l'École Notre-Dame. Étant donné que l'aire de jeux n'appartient pas à la garderie, elle n'a pas été inspectée lors de l'inspection de renouvellement. C'est la responsabilité à l'exploitant de s'assurer que l'aire de jeux extérieure est sécuritaire pour les enfants. Toute préoccupation liée à la sécurité doit être rapidement communiquée avec l'école afin que des mesures correctives appropriées puissent être prises. Une autre discussion est tenue avec l'exploitante afin de s'assurer que tous les dossiers des employées doivent être complets sans aucun certificat manquant. À la suite d'une discussion concernant un élément du règlement, une demande d'exemption par écrit de la part de l'exploitante doit être soumise à l'équipe de délivrance de permis le plus tôt possible. Le ratio est respecté tout au long de l'inspection.

original signé par

Le 20 juillet 2026

Monica Maltais

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Date

original signé par

Mariline Goguen

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 20 juillet 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"